

FLASH USD-FO - CORONAVIRUS AUDIO-REUNION DG-OS DU 20 MARS 2020

Deux réunions « audio » sur la journée **Réunion audio N°5 avec Mme Braun-Lemaire**

Après une première audio-conférence ce matin avec les ministres G. Darmanin et O. Dusspot, une nouvelle (5^e) audio-conférence s'est tenue cet après-midi avec la directrice générale et ses collaborateurs.

Forts des chiffres présentés par le ministère ce matin, nous avons demandé à la direction générale quels sont ceux pour notre administration. Au sujet du recensement (tant celui des agents qui travaillent que celui de ceux qui sont couverts par différentes positions), un tableau de nos effectifs nous sera envoyé ce soir, que nous vous ferons parvenir. **A l'heure où nous écrivons, 63 douaniers sont infectés, principalement sur la DIPA, les Hauts-de-France et la DNGCD.**

Disparités des consignes : l'administration se doit d'harmoniser les pratiques

L'USD-FO a soulevé la question de la disparité des consignes en matière de protection des agents. Nous avons ainsi appris que la médecine de prévention de la Réunion a doté les agents de lunettes de protection et de sur-lunettes pour ceux qui portent des verres correcteurs. Cette décision serait justifiée par le risque de projection de postillons dans les yeux, vecteurs du virus.

Dans le même temps, cette même direction interdit le port des masques dans les aéroports alors même que la police les porte à hauteur de 50% des effectifs. La contamination à la Réunion ne concerne pas les résidents mais ceux qui arrivent de métropole et donc qui sont en premier contact avec les services de contrôle.

L'anxiété des agents augmente. La directrice générale s'en soucie afin savoir ce qui pourrait être fait auprès des agents, nous aurons des retours de cette réflexion. Le recours au service des psychologues ou à une plate-forme dédiée pourrait être une solution pratique.

La situation de la frontière franco-britannique : évolution prochaine

La DG estime que le ministre (G. Darmanin) a été clair sur le sujet des Britanniques : où ils s'alignent sur nos mesures de prévention ou la frontière française devra être fermée dans les heures qui suivent. Des informations, suite aux négociations en cours, devraient être prochainement diffusées.

Rappel : sont ou seront fermées les frontières avec l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse.

Les non-français, les étrangers non-résidents ou les étrangers qui ne peuvent exciper d'un motif particulier se verront opposer un refus d'entrée.

PPF : les vols intra-Schengen seront soumis à contrôle sur la base des mêmes dispositions que ci-dessus.

PPA : mise en place de barrières physiques.

FORCE OUVRIÈRE

LCF : le souhaitable et la réalité concrète

Sur la LCF le ministre a également été clair : sous réserve du respect des règles de précaution, on continue les contrôles. En d'autres termes (voir notre compte rendu précédent), en l'absence des pré-requis, pas de contrôles et, en toute hypothèse, il conviendra de les cibler.

Droit de retrait

Sur le sujet du droit de retrait : si on respecte les conditions de sécurité, il n'y a pas de motif de droit d'alerte ou de retrait.

Congés

Suite au dépôt du projet de loi sur les mesures d'urgence qui permet, entre autres dispositions, à l'employeur d'imposer des périodes de congés à ses salariés pour les étaler dans le temps et éviter qu'un nombre important de salariés ou d'agents les posent en même temps en sortie de crise, congés, l'administration va étudier les propos du ministre de ce matin afin d'apporter plus de précisions aux élus et aux personnels.

Nous en reparlerons lors de nos prochains échanges. L'administration se saisit aussi des problèmes de restauration (suite à la fermeture des restaurants administratifs après celle des établissements privés) et consultera le SG afin de prendre une décision qui doit être harmonisée pour l'ensemble du ministère.

Baisse d'activité et situation des personnels concernés

Comment gérer la situation des personnels dont le service connaît une baisse sensible d'activité, du fait, notamment, de décisions telles que les fermetures partielles d'aéroports de fermetures de frontières, etc. Faut-il les placer en autorisation d'absence ? Par ailleurs, comment s'assurer qu'ils puissent être rappelés, en tant que de besoin, en cas de reprise d'activité ? L'administration reviendra vers les élus du personnel pour fixer un cadre commun à l'ensemble des services.

À venir :

- un état des lieux réguliers des effectifs présents et des services (au moins globalement) par DI afin d'identifier, notamment, d'éventuelles divergences de pratiques mais aussi des situations plus critiques,
- une instruction sur les AA en Surveillance,
- une instruction sur la mise en œuvre de la « quatorzaine »

Prochaine audio-conférence : lundi 23 mars à 15 h 00.

L'administration et les élus sont convenus d'un rendez-vous quotidien du lundi au vendredi à cette même heure. Évidemment, en cas d'urgence particulière le week-end, l'administration et les élus se contacteront par téléphone ou courriel.

Rappel : faites-nous remonter questions et remarques susceptibles d'être évoquées, soit lors de nos points réguliers, soit en actionnant la cellule de dialogue social de la direction générale.



FORCE OUVRIÈRE

Les élus USD-FO, tant au niveau national que local, sont à votre écoute en cette période sanitaire majeure.